

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE RIOM
(PUY-DE-DOME)
*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
28**

**Nombre de votants :
28**

**Date de convocation :
9 février 2018**

**Date d'affichage :
22 février 2018**

L'AN deux mille dix-huit, le **15 février** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 9 février, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mme DUBREUIL, M. GRENET (jusqu'à la question n° 4), Mme GRENET, M. LAMY (à partir de la question n° 2), Mmes MOLLON, MONTFORT, M. PERGET, Mmes PICHARD, RAMBAUX (à partir de la question n° 2), MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SCHOTTEY, VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
absent

M. Daniel GRENET, Maire-Adjoint
absent à partir de la question n° 5

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
absente

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
absent à la question n° 1

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

Mme Suzanne MACHANEK, Conseillère Municipale
absente

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Catherine VILLER

Mme Sophie MONCEL, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Michèle SCHOTTEY

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Vincent PERGET

M. François PRADEAU, Conseiller Municipal
absent

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA pour la question n° 1

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

M. Pierrick VERMOREL, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Michèle GRENET

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Yannick BONNET

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20180215-DELIB180220-DE
Date de télétransmission : 20/02/2018
Date de réception préfecture : 20/02/2018

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FEVRIER 2018**

QUESTION N° 20

OBJET : Protection sociale des agents : renouvellement de la participation de la Commune (complémentaire santé)

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 1^{er} février 2018.

Le 8 février 2013 le conseil municipal a délibéré pour instaurer une participation employeur concernant la protection sociale des agents, en apportant une participation financière mensuelle forfaitaire aux agents titulaires et non titulaires de plus de 6 mois, en fonction des revenus des agents.

La condition est d'adhérer à une mutuelle ou un organisme complémentaire de santé labellisé, figurant sur une liste publiée le 1^{er} septembre 2012 et mise à jour depuis.

Pour rappel les quatre tranches retenues et le niveau de participation mensuel forfaitaire sont présentés ci-dessous :

salaires titulaires (mensuel brut moyen de l'année N-1 en €)	inférieur à 1500 euros	1500 à 2500 euros	2500 à 3500 euros	plus de 3500 euros
participation mensuelle brute	12 €	8 €	6 €	4 €

Cette participation a pris effet le 1^{er} mars 2013 pour une durée de 5 ans.

Il est donc nécessaire de délibérer à nouveau pour renouveler cette démarche à compter du 1^{er} mars 2018.

Les crédits correspondants à cette participation seront prévus au chapitre 012 du budget 2018.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut général de la fonction publique territoriale,

Vu le décret du 8 novembre 2011 et ses arrêtés d'application relatifs à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements, au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Le Conseil Municipal est invité à :

- **renouveler la participation de la collectivité à la participation financière à la complémentaire santé des agents.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 15 février 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL